



CC de Calvi Balagne (Siren : 242020105)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Calvi
Arrondissement	Calvi
Département	Haute-Corse
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	17/12/2002
Date d'effet	17/12/2002

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Gilles BRUN

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4 bis avenue du commandant Marche
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	20620 CALVI
Téléphone	04 95 62 88 41
Fax	04 95 33 49 32
Courriel	
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Redevance spéciale Ordures Ménagères

## Population

Population totale regroupée	12 129
-----------------------------	--------

Densité moyenne 21,42

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
2B	Algajola (212000103)	299
2B	Aregno (212000202)	603
2B	Avapessa (212000251)	87
2B	Calenzana (212000491)	2 327
2B	Calvi (212000509)	5 597
2B	Cateri (212000848)	235
2B	Galéria (212001218)	330
2B	Lavatoggio (212001382)	143
2B	Lumio (212001507)	1 240
2B	Manso (212001531)	108
2B	Moncale (212001655)	285
2B	Montegrosso (212001671)	465
2B	Sant'Antonino (212002968)	112
2B	Zilia (212003610)	298

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 15

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés - Elimination des déchets ménagers et assimilés - Mise en place du tri sélectif - Création et gestion de déchetteries, points de propreté et quai de transfert</i></p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés - Elimination des déchets ménagers et assimilés - Mise en place du tri sélectif - Création et gestion de déchetteries, points de propreté et quai de transfert</i></p> <p>- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. - Les actions de prévention contre l'incendie : bornes à incendie, réserves d'eau, pistes DFCI, information et sensibilisation du public, - Le nettoyage et l'entretien du littoral naturel appartenant au domaine public, - Financement complémentaire aux programmes d'enfouissement des réseaux électriques à hauteur maximale de 10 % de la dépense HT, - Enlèvement des véhicules épaves.</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Une zone d'activité est une zone à l'intérieur de laquelle une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains en vue de les céder ou de les louer à des utilisateurs publics ou privés, dans un objectif de développement économique. Sont considérées comme d'intérêt communautaire : - La zone d'activité existante de Calvi - Les zones d'activités à créer après le 1er janvier 2003.</i></p>

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Actions de développement économique. Les opérations favorisant le développement durable de la communauté en matière économique et touristique : En matière économique. - Le soutien aux activités existantes, l'implantation d'activités nouvelles et toutes opérations favorisant la création d'emplois (études économiques, assistance aux porteurs de projets, immobilier d'entreprises et services aux entreprises, aides directes ou indirectes, si nécessaire par convention avec la collectivité territoriale de Corse). - La promotion économique du territoire de la communauté et de son attractivité. - L'aide à la réception et à la diffusion sur le territoire communautaire des N.T.I.C., radios et télévisions.*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire Ne peuvent être concernés que les équipements nouveaux à créer après le 1er janvier 2003. Sont considérées comme d'intérêt communautaire l'étude, la réalisation et la gestion d'un espace culturel à Calvi permettant l'accueil d'événements, de manifestations culturelles, la promotion du tourisme d'affaires et la diffusion de la culture à l'échelle de la communauté.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire Ne peuvent être concernés que les équipements nouveaux à créer après le 1er janvier 2003. Sont considérées comme d'intérêt communautaire l'étude, la réalisation et la gestion d'un complexe sportif à l'échelle de la communauté permettant l'égal accès des habitants de la communauté.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*Schéma directeur et de secteur : élaboration, révision, consultation et mise en application de tout schéma d'aménagement du territoire, notamment un schéma de cohérence territoriale (ou son équivalent).*

- Schéma de secteur

*Schéma directeur et de secteur : élaboration, révision, consultation et mise en application de tout schéma d'aménagement du territoire, notamment un schéma de cohérence territoriale (ou son équivalent).*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*- Création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire. Une zone d'aménagement concerté sera ainsi qualifiée lorsqu'elle permettra de réaliser une opération reconnue par ailleurs de compétence ou d'intérêt communautaire soit en matière d'aménagement, soit en matière de développement économique et touristique.*

- Organisation des transports urbains

*Les transports - Etude et réflexion sur l'organisation générale des transports de la communauté. - Etude et mise en place d'un service de transport à la demande.*

#### Développement touristique

- Tourisme

*Actions de développement économique. Les opérations favorisant le développement durable de la communauté en matière économique et touristique : En matière touristique. - Création d'hébergements touristiques : seront considérés d'intérêt communautaire les hébergements au-delà de six unités d'accueil par opération et par commune. - Ouverture, aménagement et entretien des sentiers de randonnée, prioritairement ceux inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. - Participation au pôle touristique de Balagne, porté par l'OMT de Calvi, afin de pérenniser la démarche d'organisation et de promotion de l'activité touristique à l'échelle de la Balagne. - Implantation de la signalétique touristique dans le strict cadre de la mise en œuvre du projet pôle d'excellence rurale Balagne.*

#### Logement et habitat

- Politique du logement social

*Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées - Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat favorisant les logements sociaux en accession à la propriété.*

## Autres

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

*Création et gestion d'une ou plusieurs aires d'accueil des gens du voyage*

- Autres

*Mise en place et gestion de la numérisation du cadastre. Participation à la création ainsi qu'au fonctionnement d'une maison de l'éducation en Balagne*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
2B	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC) (200009827)	SM fermé	161 207
2B	Syndicat mixte du Pays de Balagne (200023786)	SM fermé	23 048

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)